

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE STE-JEANNE-D'ARC**

Le 7 mai 2018 avait lieu une réunion ordinaire du conseil municipal tenue à 20h00 au Centre municipal.

Étaient présents et formaient quorum sous la présidence de madame Denise Lamontagne, mairesse, les conseillers : François Théberge, Berthold Allard, Jean Ouellet, Martin Hudon, Jules Bernier et Michel Gagnon.

Tim St-Pierre, secrétaire-trésorier était aussi présent.

18.05.64 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur François Théberge
et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'y inscrire de nouveaux items jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

18.05.65 EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 9 AVRIL 2018

ATTENDU QUE le conseil municipal a déjà pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire du 9 avril 2018;

Il est proposé par monsieur Martin Hudon
et résolu unanimement :

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal du 9 avril 2018.

18.05.66 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 AVRIL 2018

Il est proposé par monsieur Jules Bernier
et résolu unanimement :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 9 avril 2018 sans correction.

18.05.67 EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 19 AVRIL 2018

ATTENDU QUE le conseil municipal a déjà pris connaissance du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 19 avril 2018;

Il est proposé par monsieur Berthold Allard
et résolu unanimement :

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 19 avril 2018.

**18.05.68 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
EXTRAORDINAIRE DU 19 AVRIL 2018**

Il est proposé par monsieur François Théberge
et résolu unanimement :

D'adopter le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 19 avril 2018 sans correction.

18.05.69 COMPTES

Il est proposé par monsieur Jules Bernier
et résolu unanimement :

D'accepter la liste de comptes numéro 04, avril 2018, au montant total de 184 032.46 \$, démontrant une liste des comptes payés au montant de 55 996.96 \$, une liste des salaires payés au montant de 17 841.79 \$, une liste des comptes à payer au montant de 110 193.71 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à payer les comptes.

Est également accepté, la liste de comptes pour Gestion Vie d'enfant 0-5 ans au montant de 582.74 \$.

**** CORRESPONDANCE**

Madame Denise Lamontagne, mairesse, procède à la lecture de la liste de la correspondance et aucun sujet n'a fait l'objet d'une résolution.

**** FIN DE LA CORRESPONDANCE**

18.05.70 ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRES

ATTENDU QUE nous avons fait un appel d'offres sur invitation auprès de deux fournisseurs pour l'achat et l'épandage d'abat-poussières;

ATTENDU QUE nous achetons annuellement environ 40 000 litres de chlorure de calcium 35 % afin de couvrir notre réseau routier en gravier;

Il est proposé par monsieur Jean Ouellet
et résolu unanimement :

D'accepter la plus basse soumission reçue, soit celle de Somavrac C.C., pour la fourniture et l'épandage de 40 000 litres de chlorure de calcium liquide au prix de 0,3730 \$/litre, représentant un montant de 14 920 \$ avant les taxes applicables.

**18.05.71 CONTRAT AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR LE
BALAYAGE DE LA RUE PRINCIPALE**

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon
et résolu unanimement

D'accepter le contrat proposé par le Ministère des Transports du Québec pour effectuer le balayage et le nettoyage de la rue Principale qui est sous entretien du Ministère, et ce pour un montant forfaitaire de 1 900 \$.

D'autoriser le directeur général à signer le contrat et tout autre document exigé par le MTQ.

****AVIS DE MOTION – Modification au règlement de zonage 154-2011****

Monsieur le conseiller Michel Gagnon donne AVIS DE MOTION qu'une modification au règlement de zonage 154-2011 sera présentée pour adoption afin de modifier le point 4 des usages de la Classe Cf « Commerce de détail à contraintes » et ainsi permettre la réalisation d'un projet commercial dans la zone A51.

**18.05.72 OFFRE DE SERVICES POUR LA MODIFICATION DU
RÈGLEMENT DE ZONAGE 154-2011**

ATTENDU QUE monsieur Pascal Duchesne, propriétaire de Construction Pascal Duchesne, possède un terrain de 112 500 pieds carrés le long de la route 169 et qu'il désire y localiser son entreprise de construction en y installant un garage servant à la fabrication de murs préfabriqués, d'entrepôt, de bureau pour recevoir ses clients et éventuellement à la fabrication de maisons usinées, mobiles, chalets mobiles et autres;

ATTENDU QUE la Municipalité a passé la résolution 17.07.98 indiquant qu'elle était en faveur du projet de Construction Pascal Duchesne et qu'elle ferait toute les démarches requises afin de permettre la construction des installations souhaitées par Construction Pascal Duchesne;

ATTENDU QUE la Municipalité doit modifier son règlement de zonage afin de permettre la réalisation de ce projet dans cette zone;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné pour modifier le règlement de zonage 154-2011 lors de la séance ordinaire du 7 mai 2018;

Il est proposé par monsieur Berthold Allard
et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de services de Julie Simard, urbaniste, évalué à 800 \$, afin de préparer un projet de modification au règlement de zonage 154-2011 qui permettrait l'implantation de ce contracteur sur notre territoire.

D'autoriser le directeur général à poursuivre les démarches auprès de Julie Simard, Pascal Duchesne et la MRC Maria-Chapdelaine afin de concrétiser ce projet.

**18.05.73 ATTRIBUTION DE LA DERNIÈRE ANNÉE D'OPTION AU
CONTRAT DE NIVELAGE**

ATTENDU QU'il reste une année d'option, soit la saison 2018, au contrat de nivelage signé avec Les Entreprises de construction Gaston Morin (1979) Ltée.

ATTENDU QUE la Municipalité a été généralement satisfaite de la saison de nivelage 2017, bien que plusieurs points soient à discuter constamment avec l'entrepreneur;

Il est proposé par monsieur Martin Hudon
et résolu unanimement :

D'accorder la dernière année d'option au contrat de nivelage au montant de 29 066,83 \$ pour la saison 2018.

De planifier une rencontre avec l'entrepreneur afin de lui faire part des améliorations à apporter pour la saison 2018.

**18.05.74 ADOPTION DU RÈGLEMENT 213-2018 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT S.Q.-17-03 CONCERNANT LES NUISANCES**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Ste-Jeanne-d'Arc adoptait en 2017 le règlement numéro S.Q.-17-03 concernant les nuisances, lequel règlement est applicable par la Sureté du Québec;

ATTENDU QU'une problématique a été soulevée quant à la nature d'un

bruit provenant d'un équipement appartenant à une municipalité;

ATTENDU la nécessité que toutes les municipalités du territoire de la MRC adoptent un règlement de modification similaire afin d'en faciliter l'application par les effectifs de la Sureté du Québec;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné le 9 avril 2018 et ce, avec une dispense de lecture.

Il est proposé par monsieur François Théberge
et résolu unanimement :

D'adopter le règlement 213-2018 modifiant le règlement S.Q.-17-03 concernant les nuisances, comme si ledit règlement était ici, au long, et mot à mot reproduit.

**18.05.75 PROPOSITION DE SERVICES POUR DE L'INGÉNIERIE –
SUPPORT TECHNIQUE 2018**

ATTENDU QUE nous devons mettre à jour notre plan d'intervention fait en 2015 concernant le programme T.E.C.Q. afin de mieux cibler les secteurs des conduites d'eau et d'égout nécessitant un remplacement ou une intervention;

ATTENDU QUE nous avons eu plusieurs problèmes sur le réseau d'eau potable qui ne sont pas indiqués dans le plan d'intervention actuel et que nous devons les faire figurer si nous voulons avoir droit à une subvention de la T.E.C.Q. pour le remplacement de ces conduites;

ATTENDU QUE nous avons approché la firme d'ingénieurs MSH Services conseils pour nous appuyer dans cette demande de mise-à-jour et qu'elle nous a proposé une banque de temps pour tout le support technique que nous aurons besoin au cours de l'année 2018;

Il est proposé par monsieur Jean Ouellet
et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de services de MSH Services conseils pour une banque de temps de services techniques, d'un maximum de 10 000 \$ pour l'année 2018 et qui sera facturé à l'heure aux taux horaires suivants : 90\$/h pour un ingénieur, 75\$/h pour un ingénieur junior et 65\$/h pour un technicien.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer cette offre de service et à faire les démarches nécessaires pour la mise-à-jour du plan d'intervention, qui est budgété à environ 1 800 \$ et qui sera pris à même cette banque de temps.

**** LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 21h15, monsieur François Théberge propose la levée de l'assemblée. Acceptée à l'unanimité.

Denise Lamontagne, mairesse

Tim St-Pierre, secrétaire-trésorier